

ARCHIVES LGBTQI

**Douze priorités
pour un Centre d'archives, des
mémoires et d'expositions lesbiennes,
gay, bi·es, trans, queers et intersexes
par le collectif Archives LGBTQI.**

www.archivesLBTQI.fr

@ArchivesLGBTQI

(version du 6 novembre 2017)

Introduction : pourquoi un collectif, pourquoi douze priorités.

Le collectif Archives LGBTQI s'est constitué au début du mois de septembre 2017. C'est un collectif d'associations et de personnes lesbiennes, gays, bi·es, trans, queers et intersexes, en France et au-delà.

Nous nous sommes rassemblé·es face au constat d'urgence à mener à bien le projet de Centre d'archives LGBTQI à Paris, après quinze ans de blocages. Il nous est également apparu important, dans une logique participative, et militante que les LGBTQI elles- et eux-mêmes fassent entendre leur voix dans le débat public sur les archives, et démontrent aussi que nos communautés sont sources de solutions concrètes.

Le collectif mobilise et travaille activement avec une centaine de membres, tout en ayant le soutien de plusieurs associations, de collectifs LGBTQI et de lutte contre le sida. Ils partagent notre ambition, l'impératif d'aboutir et l'urgence de notre démarche. Le collectif compte également en son sein des particulier.es qui ne s'étaient jusque-là jamais mobilisé.es ou emparé.es de ces questions, des professionnel.les des archives et de la documentation, des chercheur·ses et des militant.es, des experte·s et des scientifiques de tous horizons. Grâce à cette diversité de parcours, le collectif s'est structuré en groupes de travail, dans une démarche collective de propositions et de mobilisations des savoirs et des expériences des bénévoles et des expert.es LGBTQI.

Ensemble, nous menons un travail de réflexion, de propositions et de mobilisations toujours nécessaire pour que la France dispose enfin d'un Centre d'archives LGBTQI.

Au-delà, de ce document conçu comme notre première contribution, destinée au grand public, aux institutions, aux élu·es locaux·les et nationaux·nales, aux futurs partenaires du Centre, nous poursuivons nos travaux. Nous souhaitons faire la démonstration qu'un Centre d'archives, d'exposition, de recherche, de documentation et de mémoire est non seulement souhaitable, mais surtout qu'il est possible, et ce dès 2018.

Nous n'attendrons pas plus longtemps.

C'est pourquoi le collectif propose douze priorités concrètes, pour construire le futur Centre d'archives LGBTQI, permettant son lancement rapide, sans transiger sur son ambition.

Les douze priorités du collectif Archives LGBTI

1. Elaborer, entreprendre et coordonner, dès 2018, la collecte de la mémoire orale des LGBTIQ, appuyer les initiatives en ce sens à travers le pays.
2. Amplifier et coordonner dès maintenant, dans tout le pays, l'information sur les possibilités de dépôt et de don déjà offertes par le Centre d'archives.
3. Conserver et recueillir à la fois des archives au sens strict et toute la variété des objets significatifs des histoires LGBTIQ dans leur diversité, y compris l'histoire des LGBTIQ-phobies.
4. Rassembler, sur un seul lieu, le stockage d'archives, une salle de lecture, un lieu de recherche pluridisciplinaire, un espace d'expositions et de débats, ouvert aux chercheur·ses comme au grand public. Alimenter un réseau de ressources disponibles partout en France.
5. Classer, référencer, indexer et numériser l'ensemble des fonds accueillis dans le Centre d'archives, sur la base d'un thésaurus francophone lancé dès 2018 pour permettre le référencement d'archives LGBTIQ. Epauler les démarches similaires pour les fonds LGBTIQ en régions.
6. Etablir et publier début 2018 un guide des sources conservées dans les institutions publiques, et, dans une démarche active de collecte, solliciter les détenteurs de fonds susceptibles de rejoindre le Centre d'autre part.
7. Définir une politique culturelle et scientifique autour des LGBTIQ et de leur diversité.
8. Créer dès 2018 une association loi de 1901 « type », associant personnes morales et physiques intéressées, qui gère le Centre.
9. Permettre au Centre, en rythme de croisière, de disposer d'une équipe salariée d'au moins 5 ETP, d'au moins 750 m², et des moyens techniques et financiers adéquats pour mener les missions déjà détaillées.
10. Mettre en place dès 2018 les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les collectivités publiques, et des conventions de partenariats avec les institutions publiques du patrimoine, tant en matière de lutte contre les discriminations que pour accompagner le projet culturel et de recherche du Centre.
11. Définir en 2018 un programme de formations et de coopération avec le monde éducatif ainsi qu'avec des partenaires culturels (cinémas, festivals...).
12. Sur la base d'une large consultation, fixer au premier semestre 2018 le nom du Centre.

1. Un Centre dès 2018, pour répondre aux urgences.

Bâtir un lieu d'archivage et de documentation sur l'histoire des LGBTQI en France, sur leurs mouvements d'émancipation comme sur leurs vies individuelles, est une « urgence déjà ancienne ».

Cette urgence s'est renforcée avec l'épidémie du VIH-sida : combien d'archives personnelles ou militantes perdues avec les vies qu'elles auraient permis de documenter, d'étudier ou tout simplement de rendre sensibles au présent ? Paris a été la ville d'Europe la plus touchée. C'est cette urgence qui a animé des démarches aussi diverses que les missions de préfiguration passées, c'est l'urgence qui anime l'Académie gay et lesbienne ou encore l'association trans Medusa, et c'est cette urgence qui a justifié le vote en 2016 au Conseil de Paris d'un vœu pour un stockage d'urgence des archives LGBTQI. Ce vœu et la demande unanime des associations lors des réunions de concertation ont conduit la Ville à confier au Centre LGBT Paris – Île de France, la gestion d'un box d'entreposage destiné à accueillir des fonds individuels ou d'associations.

Le récent succès du film *120 battements par minute* n'a pas créé l'urgence : il l'a révélée au grand public. Il a aussi amené beaucoup de jeunes, LGBTQI mais pas seulement, à s'intéresser comme jamais auparavant à ces histoires, ces mémoires et ces cultures. Aujourd'hui, elles et ils sont nombreux·ses à participer à notre collectif.

Enfin, il faut relever, comme l'a fait le récent rapport de J.-L. Romero¹, que la France est un des derniers pays du Nord à ne pas disposer de lieu de référence pour les archives LGBTQI.'

L'urgence est triple :

- La génération qui a mené les luttes des années 1970-90, quand elle n'est pas disparue, est vieillissante, souvent fragile, parfois isolée, elle subit les conséquences de l'épidémie du VIH-sida. Ses sources documentaires mais aussi sa mémoire orale sont donc menacées, sans que rien d'ambitieux ne soit en place pour les préserver. Nous proposons donc, dès 2018, que le Centre d'archives ait la mission de proposer des standards, des méthodologies et un appui matériel pour coordonner et recueillir, en régions comme à Paris, la mémoire vivante LGBTQI. Le Centre sera donc, d'abord, un lieu de ressources rapidement déployées.

→ Priorité n° 1 : Elaborer, entreprendre et coordonner, dès 2018, la collecte de la mémoire orale vivante des LGBTQI, appuyer les initiatives en ce sens à travers le pays.

¹ Paris, ville-phare de l'inclusion et de la diversité, 2017, recommandation n° 43.

- Beaucoup de militant·es et d'associations LGBTQI sont précaires. Elles ne sont pas en mesure de conserver de façon pérenne leurs archives. Le dépôt d'archives LGBTQI « prestigieuses » auprès des institutions publiques a certes progressé ces dernières années, avec par exemple l'accueil aux Archives nationales des archives d'Aides, David et Jonathan ou Act Up-Paris. Mais ce dépôt est principalement conçu comme un besoin pour l'Etat de documenter « en miroir » l'émergence de ses politiques publiques. Il ne semble pas néanmoins devoir s'étendre aux archives des militant·es, encore moins des « anonymes », alors qu'elles sont très riches d'enseignement, pour la recherche comme pour la mémoire. Ainsi persistent des angles morts, une certaine invisibilisation, voire des formes de visibilité contre-productive. Notre modèle est celui de l'archive vive, productive et créative qui se détache des normes « classiques » du savoir et des pratiques archivistiques, qui associe d'autres acteurs·trices que les savant·es et les spécialistes.
- Des commerces parfois emblématiques des communautés LGBTQI, de nombreux titres de presse communautaire aux bars et boîtes de nuit touchés par la gentrification des centres-villes, porteurs eux aussi d'une riche mémoire, ferment, au risque de perdre leurs archives. Là, aucune solution de dépôt public n'existe, à de rares exceptions près (archives de *Lesbia* à la bibliothèque Marguerite Durand).

Certes il faut reconnaître la récente évolution positive des institutions publiques, archives et musées, sur ce sujet. Néanmoins, elles ne peuvent répondre à plusieurs des urgences énumérées, largement partagées désormais par l'opinion publique.

Le box de stockage parisien reste peu connu et peu utilisé. Il a été conçu, juridiquement, comme un lieu d'attente en vue du futur Centre d'archives. Si le Centre LGBT a bénéficié d'une subvention pour le mettre en place, le référencement du contenu comme l'animation et la collecte de dons d'archives sont à sa charge à moyens constants : il ne lui est donc pas aisé d'y répondre. Pour le Centre LGBT lui-même, cette solution est temporaire et les archives collectées ont vocation à rejoindre, dès sa création, le Centre d'archives. Enfin, par définition, le Centre LGBT de Paris – Île-de-France n'a pas de mission nationale pour une telle collecte d'archives, ni les moyens d'en faire la promotion pourtant indispensable auprès des donateur·trices potentiel·les dans tout le pays.

➔ Priorité n° 2 : Amplifier et coordonner dès maintenant, dans tout le pays, l'information sur les possibilités de dépôt et de don déjà offertes par le Centre d'archives.

2. Bâtir à partir de 2018 la « maison commune » des archives et des mémoires.

Le Centre d'archives LGBTQI que nous proposons doit assumer les quatre fonctions classiques de toute archive : « collecter, classer, conserver, communiquer ». Nous demandons que la création du Centre soit l'occasion de deux progrès :

- Contribuer, comme cela est le cas en Allemagne, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni notamment, à « queerifier » l'approche des archives et des expositions, dans le Centre mais aussi au-delà ;
- Réunir en un lieu unique un ensemble large de ressources sur le passé LGTQI, pour une variété de publics.
- Etre moteur dans la collecte des archives de demain.

2.1 Une définition large des fonds à archiver.

Ailleurs qu'en France, le passage d'un Centre / musée d'archives seulement gay à un lieu LGBTQI a été un enjeu parfois polémique. Le Centre d'archives ayant tardé jusqu'en 2017 à se créer ici, tou·tes sont désormais conscient·es qu'il doit viser, de façon également ambitieuse, les archives lesbiennes, gay, bi, trans, queer et intersexes. Il est fondamental dans le respect de leurs démarches déjà anciennes, de créer la coopération la plus étendue avec les archives lesbiennes comme avec les associations travaillant aux archives et à la mémoire trans. Le futur Centre peut être – si elles le souhaitent – la maison commune garantissant leur pérennité et amplifiant leur valorisation, sans renier leurs spécificités.

Par ailleurs, certaines archives LGBTQI sont aujourd'hui jugées dignes de conservation dans les fonds publics. Pour nous, le champ des mémoires à conserver est plus large, il inclut, les archives associatives et individuelles y compris d'« anonymes », dont celles des personnes invisibilisé·es (personnes racisées, étrangères, précaires...) mais également les archives d'entreprises, de commerces, etc.

Pour le collectif, comme pour l'ensemble des interlocuteur·trices LGBTQI rencontré·es, la notion « d'archives » ne se limite pas non plus aux documents au sens de l'article L 211-1 du code du patrimoine. (voir la proposition n° 1 sur le recueil de mémoires) Le futur Centre d'archives doit recueillir et conserver, dans leur diversité, les supports significatifs des histoires LGBTQI et utiles à la recherche comme à la démarche muséale : son et image, matériel de manifestation (banderoles, panneaux...), matériel commercial (flyers, boîtes d'allumettes...), costumes et textiles, sauvegardes numériques de sites internet et blogs... Le futur Centre doit donc disposer d'espaces de stockages adaptés aux contraintes diverses de conservation (hygrométrie, température, luminosité...). Il doit disposer des équipements assurant la pérennité des fonds.

Le Centre doit aussi éviter la dispersion des archives en fonction de leur support qui s'imposerait si ces mêmes fonds étaient confiés aux institutions publiques (les papiers vont aux Archives nationales, les livres, revues et phonogrammes à la BNF, les archives audiovisuelles à l'INA, les banderoles au MUCEM... comme ce fut le cas pour les archives d'Act Up-Paris). Une

telle dispersion représente un non-sens du point de vue de l'intégrité des fonds et de leur exploitation.

Enfin, comme l'ont montré plusieurs travaux dans des perspectives distinctes ², l'histoire des LGBTQI est aussi, peut-être même d'abord, celle des LGBTQI-phobies. Il appartiendra donc au futur Centre d'archiver cette histoire-là.

→ Priorité n° 3 : Conserver et recueillir l'ensemble des archives au sens strict et toute la variété des objets significatifs des histoires LGBTQI dans leur diversité, y compris l'histoire des LGBTQI-phobies.

2.2 Un « hub » qui croise les fonctions et les favorise les échanges.

Le Centre d'archives ne doit pas seulement accueillir des archives au sens large, les stocker, les sauvegarder, les classer. Il doit remplir en même temps et dans le même lieu quatre autres fonctions :

- Favoriser la « production » d'archives, en appuyant aussi bien la collecte d'archives orales (voir proposition n° 1) que sur l'information aux associations LGBTQI partout dans le pays, pour trier, préserver et leur permettre, selon leur choix, de faire don de leurs archives au futur Centre ou de les conserver dans des conditions assurant leur pérennité.
- Rassembler également un centre de documentation (livres, revues etc.) : dans les bibliothèques publiques, les fonds consacrés aux questions LGBTQI sont éclatées entre plusieurs côtes et souvent lacunaires (premiers numéros de périodiques, tous derniers numéros avant faillite, exemplaires diffusés « sous le manteau »). En capitalisant sur les fonds déjà rassemblés de façon militante, le futur Centre doit être aussi exhaustif que possible. Cette documentation a vocation à se coordonner, bien évidemment, avec celle mise à disposition par le Centre LGBT de Paris – Île-de-France.
- mettre l'ensemble des documents à disposition pour la lecture *et* la recherche. Du fait de sa composition, le collectif est attentif aux besoins distincts de deux publics. Le public des chercheurs·ses, universitaires et indépendant·es, qui doivent pouvoir disposer en un lieu non seulement des fonds uniques et des ressources documentaires déjà mentionnés, mais aussi de ce qui existe ailleurs (voir proposition n° 6). Le grand public, qu'il soit LGBTQI ou pas, qui lui aussi doit pouvoir accéder aux fonds collectés et à la documentation, de façon plus ouverte que ne le permet une institution publique.
- proposer un lieu pour les expositions, les projections et les débats : cette fonction existe dans l'ensemble des Centres équivalents à l'étranger (par exemple le GBLT Museum de San Francisco ou le Schwules Museum de Berlin). Elle est une des précieuses potentialités d'un fonds de conservation : faire vivre des archives, donner à voir, à penser, à débattre.

Il va de soi que nous voulons que l'ensemble de ces fonctions soient assurées aux meilleurs standards en matière de sécurité, de conservation, d'accès aux personnes handicapées ou à

² Didier ERIBON, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999 ; Collectif, *Dictionnaire de l'homophobie*, PUF, 2003.

mobilité réduite. C'est pour cette raison que nous insistons, dans la partie 3, sur les moyens dont doit disposer le Centre.

Nous privilégions le regroupement sur un seul site des fonctions du Centre. Un seul site est évidemment un meilleur choix pour fluidifier chacune des fonctions et faire vivre le « hub » : on sait la lourdeur et les difficultés logistiques qui découlent d'un stockage d'archives externalisé.

Enfin, en matière d'enregistrement des mémoires vivantes (priorité n° 1), de numérisation et de référencement des fonds (priorité n° 5), le Centre doit fonctionner en réseau avec les initiatives LGBTQI existant ailleurs en France, il doit apporter son appui et des ressources notamment techniques.

→ Priorité n° 4 : Rassembler, sur un seul lieu, le stockage d'archives, une salle de lecture, un lieu de recherche pluridisciplinaire, un espace d'expositions et de débats, ouvert aux chercheur·ses comme au grand public. Alimenter un réseau de ressources disponibles partout en France.

2.3 Un lieu pour « déplacardiser » toutes les archives.

La création et l'expérience des centres à l'étranger ont permis de mettre en lumière et de combler les lacunes, volontaires ou pas, dans l'approche scientifique et documentaire de l'histoire LGBTQI. A titre d'exemple, le mot « lesbienne » n'est pas un mot-clé de recherche à la BNF. Il faut donc, comme l'ont fait les homologues étrangers avec « l'homosaurus », inventer (en lien avec eux) un thésaurus en langue française des termes permettant de référencer le champ LGBTQI de façon efficace. Nous serons très attentif·ves au fait que ce futur thésaurus en français est compatible avec les standards en la matière, libre de droit, participatif et évolutif.

Les échanges croissants entre équipes de recherche, bibliothécaires et archivistes, révèle d'ailleurs l'intérêt de ces dernier·es pour disposer de nouveaux outils nouveaux de ce type pour analyser leurs propres fonds. Il s'agit là d'un axe de partenariat à envisager (voir partie 3.4).

Une fois établi un plan de classement et lancée la conception d'un lexique de référencement, le Centre doit entreprendre la numérisation et la mise à disposition en ligne de ses propres fonds, dans le respect évidemment du cadre légal (par ex. sur la vie privée et le droit d'auteur) comme des conventions de don ou de dépôt. Il doit également être un lieu de ressources pour la numérisation d'archives LGBTQI déjà rassemblées ici et là en France et non-numérisées.

→ Priorité n° 5 : Classer, référencer, indexer et numériser l'ensemble des fonds accueillis dans le Centre d'archives, sur la base d'un thésaurus francophone lancé dès 2018 pour permettre le référencement d'archives LGBTQI. Epauler les démarches similaires pour les fonds LGBTQI en régions.

Plus largement, le Centre doit être un lieu qui permet de forger des approches de recherche neuves en matière d'archives, d'étude, de mémoire LGBTQI. Il doit par exemple tenir compte des besoins spécifiques des approches intersectionnelles, qui stimulent aujourd'hui la recherche en sciences sociales comme la muséologie.

Pour ce faire, la démarche va plus loin que le référencement. Comme à Berlin, Chicago, Los Angeles, New York, South Yarra (Australie) ou Amsterdam, les collections du Centre doivent s'appuyer sur les expériences, les savoirs et les attentes des communautés LGBTQI pour raconter l'Histoire et des histoires et visibiliser leurs cultures. Elles doivent partir de cette diversité pour présenter des thématiques d'expositions et de recherche que les institutions publiques ont trop souvent ignorées et, jusqu'à un passé récent, invisibilisées ou abordées en s'appuyant majoritairement sur les archives d'institutions (police, justice, hôpitaux...) dont la vocation était la surveillance ou le contrôle des minorités sexuelles et de genre. Le Centre doit encourager et faciliter de nouvelles approches, au travers de sa programmation comme des partenariats évoqués dans la partie 3.4. Il doit se doter également d'une politique éditoriale.

Pour ce faire, le classement et la valorisation des fonds qui seront confiés au futur Centre ne suffisent pas. Il convient d'identifier et d'analyser au prisme des archives LGBTQI, ce qui existe ailleurs. La Ville de Paris partage cette démarche : à sa demande, une stagiaire a entrepris un recensement de l'existant dans les divers fonds publics. Un travail est également élaboré actuellement et indépendamment par une équipe de chercheurs. Ces travaux peuvent et doivent être complétés dans les meilleurs délais et faire l'objet d'une analyse sur la nature et les volumes des fonds.

En outre, le Centre doit, en partant de la campagne d'information sur les moyens qu'il offre (Priorité n° 2), accumuler la connaissance sur les fonds susceptibles de le rejoindre et créer avec leurs détenteur·trices la confiance dans son travail. Ce travail de longue haleine doit démarrer dès à présent.

- ➔ **Priorité n° 6 : Etablir et publier début 2018 un guide des sources conservées dans les institutions publiques, et, dans une démarche active de collecte, solliciter les détenteurs de fonds susceptibles de rejoindre le Centre.**
- ➔ **Priorité n° 7 : Définir une politique culturelle et scientifique autour des LGBTQI et de leur diversité.**

3. Dès 2018, créer une association LGBTQI pour gérer le Centre, qui soit un « tiers de confiance » pour toutes les parties prenantes.

Beaucoup des difficultés à créer des archives LGBTQI en France tiennent à l'absence de confiance entre les diverses parties prenantes : au sein des communautés LGBTQI elles-mêmes, dans leur diversité et leur foisonnement associatif ; avec les pouvoirs publics ; avec les communautés de la recherche et du patrimoine. Nous voulons faire notre part de l'effort pour surmonter les incompréhensions et proposer un cadre qui intègre nos attentes et celles des autres partenaires.

3.1 Nous voulons créer un Centre non seulement pérenne, mais résilient face aux risques posés par la résurgence toujours possible de la violence contre les LGBTQI. Notre Histoire enseigne la prudence, avec l'expérience de l'Institut de Magnus Hirschfeld dont les archives furent détruites par les Nazis. Les LGBTQI elles- et eux-mêmes doivent gérer le Centre, dans une structure associative ad hoc.

Dans les échanges avec les diverses autorités publiques ou administrations compétentes, une ambiguïté persiste sur qui sera gestionnaire du Centre d'archives. Les pouvoirs publics envisagent la possibilité que le futur Centre soit une régie ou un établissement public.

Nous voulons indiquer les trois raisons de rejeter un tel schéma :

- D'abord, comme l'a souligné la Maire de Paris, il s'agit là d'un projet d'ampleur nationale. Il ne revient donc pas, en tout état de cause, à la Ville de Paris seule d'en assurer la conduite.
- les pouvoirs publics n'ont pas aujourd'hui la confiance suffisante des LGBTQI. Cela tient à l'Histoire de nos communautés, pour certaines réprimées par l'Etat jusqu'à aujourd'hui, et qui continuent en ce moment-même de se battre pour obtenir leurs droits (PMA pour toutes, changement d'état civil des trans, arrêt des mutilations des intersexes...). Cette confiance est nécessaire pour le succès du projet, c'est-à-dire pour recueillir les fonds visés. Hélène Hazera relevait dans son intervention devant notre collectif : « je rêve d'une exposition sur les *scrapbooks*³ des trans. Mais elles ne les confieront jamais à l'Etat. ».
- En outre, faire de ces archives des archives publiques est un obstacle à la teneur et à la cohérence du projet. Comme expliqué dans la partie 2 ci-dessus, les règles applicables aux archives publiques tant pour l'entrée dans les collections publiques, que par la répartition des artefacts entre institutions, que dans les modalités de classement voire dans les approches scientifiques privilégiées, ne permettent pas de prendre en charge les fonctions envisagées de toutes parts ni la spécificité des fonds.
- Enfin, l'apport du bénévolat est indispensable à l'équilibre du projet. C'est le cas dans les grands exemples étrangers d'archives LGBTQI (voir annexe 1).

Dès lors, un portage associant largement les LGBTQI est incontournable. Il instaure la confiance avec les donateur.trices potentiel·les, il suscite (déjà, dans notre collectif et bien au-

³ Cahiers dans lesquels les trans documentent elles-mêmes leur transition.

delà) les volontés et les talents bénévoles, il ouvre les approches et les virtualités du futur Centre, il assure son ancrage culturel, il contribue à contrebalancer les effets contreproductifs de l'institutionnalisation.

De nos échanges avec le monde associatif LGBTQI dans sa diversité, nous retenons plusieurs principes directeurs pour ce portage :

- Un portage sans but lucratif nous paraît inhérent aux missions d'intérêt général que nous souhaitons réunir et proposer : culture et appui à la recherche, production et transmission de savoirs.
- Les associations existantes, de l'Inter-LGBT au Centre LGBT de Paris Île-de-France, en passant par Act Up-Paris ou SOS Homophobie, ne sont pas en mesure ni désireuses de porter – humainement, financièrement – le Centre. Aucune n'a tout à la fois la légitimité incontestable et la vocation nationale. Notre collectif rassemble quant à lui un nombre important de personnes engagées sur ce sujet – unique en France à notre connaissance –, qui ne se reconnaissent pas toujours dans telle ou telle de ces associations.
- Le portage *peut* être associatif. C'est la forme retenue dans les trois grands exemples étrangers (Amsterdam, Berlin, San Francisco), dès leur origine. Le consensus est aujourd'hui extrêmement large entre LGBTQI sur ce que doit être le Centre. Nous croyons possible d'aboutir rapidement sur une gouvernance associative partagée, dans une nouvelle association ad hoc ; nous nous y employons. En outre, le monde LGBTQI dispose de toutes les compétences et d'une masse d'expériences antérieures, précieuses pour créer une association répondant rapidement au niveau élevé d'exigences légitimes qu'imposent la conservation pérenne d'archives, des financements publics (voir 3.3) et des partenariats avec les institutions publiques (voir 3.4).
- Nous proposons un schéma associatif simple, démocratique, similaire à celui retenu dans d'autres pays : des statuts sous la loi de 1901, pour l'essentiel conformes aux « statuts types » existant pour les associations, soit un conseil d'administration bénévole, élu par l'assemblée des adhérent·es, conduisant l'ensemble des activités ; une adhésion ouverte à toutes personnes morales (par ex. les associations LGBTQI intéressées) et à toutes personnes physiques, sans discrimination notamment d'identité de genre ou d'orientation sexuelle, souhaitant contribuer au projet.

➔ **Priorité n° 8 : Créer dès 2018 une association loi de 1901 « type », associant personnes morales et physiques intéressées, qui gère le Centre.**

3.2 Le futur Centre doit avoir des moyens suffisants de fonctionnement, dès son démarrage en 2018.

Même dans l'attente de l'identification plus précise des fonds susceptibles de rejoindre le Centre (Priorité n° 6), il est possible de définir les besoins humains, immobiliers et financiers du Centre, nécessaires à son fonctionnement sur la base des paramètres déjà définis et de la comparaison internationale (voir annexe 1).

Les besoins vont croître, au fur et à mesure de l'arrivée de fonds. Nous défendons l'idée que le Centre (lieu, équipe, actions) démarre en 2018, et décrivons donc ce que doit être la consistance

initiale minimale d'un côté, et de l'autre côté un schéma cible dont la réalisation dépend, en grande part, de la rapidité des pouvoirs publics à se prononcer clairement sur un lieu et des financements.

S'agissant de **ses ressources humaines**, dès sa création en 2018, le Centre doit :

- Collecter des fonds (Priorité n° 6), les catégoriser, poursuivre l'échange avec les donateur·trices et prêteur·teuses. Ce travail nécessite le concours des bénévoles et d'un·e archiviste salarié·e à temps plein ;
- conduire les travaux d'aménagement du Centre (salles de lecture, de stockage et d'exposition) puis ouvrir la salle de lecture : ce travail est celui d'un·e responsable de salle de lecture également salarié·e à temps plein, qui peut également s'appuyer sur le bénévolat comme c'est le cas dans les Centres étrangers équivalents.
- préciser le conventionnement du Centre avec ses partenaires publics (voir 3.3 et 3.4), le faire connaître au plan national et au-delà de ses bénéficiaires (donateur·trices de fonds, publics) et de ses homologues. Ce travail est celui d'un directeur salarié à temps plein.

En outre, une fois physiquement ouvert aux publics, à l'horizon de fin 2018, le Centre devra définir et exécuter la programmation culturelle du lieu, animer sa propre communication : c'est la tâche de deux responsable salarié·es (trois personnes gèrent ces tâches à Berlin).

Ce sont les missions du Centre qui doivent définir **son site et ses besoins immobiliers**, et non l'inverse. Cela vaut même après l'annonce faite par la Ville de Paris. Nous demandons un lieu visible, accessible, emblématique, ouvert sur la ville comme sur les publics, apte à accueillir et conserver les fonds, que ce lieu soit à Paris ou ailleurs. De la capacité à les identifier rapidement et plus exhaustivement (Priorité n° 6) découle la possibilité pour toutes les parties prenantes, dont la Ville et nous-mêmes, de dire si l'une des mairies d'arrondissement pourrait faire l'affaire. Dans cette attente, nous nous fondons sur la comparaison internationale pour fixer des ordres de grandeur praticables (voir annexe 1), soit de l'ordre de 750 m² au moins.

Un budget 2018 et un premier budget cible sont construits sur ces bases (annexe 2). Outre les éléments développés ci-dessus, ils comportent en particulier :

- des dépenses de numérisation : pour donner un ordre de grandeur, l'IHLIA à Amsterdam rassemble de l'ordre de 2,5 millions de pages. La numérisation d'un volume de cet ordre, au tarif du marché (30 centimes par page), représente 750 K€, si l'on s'en tient à la numérisation du papier. La numérisation de fonds iconographiques et d'objets est beaucoup plus onéreuse. Le programme de numérisation doit être séquencé sur le moyen terme.
- des recettes d'adhésions, des dons et du mécénat : outre les cotisations de l'association portant le Centre, celle-ci a vocation à lever des dons. Elle a vocation à remplir rapidement les conditions pour être reconnue d'intérêt général, ce qui permet à ses donateurs et mécènes de bénéficier de réductions fiscales. Elle doit également se doter d'une politique active de recherche de mécénat.
- des recettes commerciales : il s'agit par exemple d'entrées des expositions et des recettes de la boutique du musée et de l'édition.

- ➔ **Priorité n° 9 : Permettre au Centre en rythme de croisière de disposer d'une équipe salariée d'au moins 5 ETP, d'au moins 750 m², et des moyens techniques et financiers adéquats pour mener les missions déjà détaillées.**

3.3 Les partenariats entre le Centre, et l'Etat, la région Île-de-France et la Ville de Paris

Le Centre doit être une institution qui rayonne sur toute la ville, toute la région, tout le pays et au-delà. Sa mise en place relève, en première analyse, de la mise en place d'un service d'intérêt général culturel, éducatif et mémoriel. Il est donc naturel que les financements publics soient incontournables dans son économie, ce qui est d'ailleurs le cas également pour les institutions comparables à l'étranger.

Le Centre contribuera en outre à l'attractivité de la région parisienne et de la France, dans le contexte par exemple des Gay Games 2018, des Jeux Olympiques de 2024, de la possible Exposition universelle. Il donne corps à la labellisation de Paris comme « Rainbow City ». L'ouverture du Centre apportera donc à l'ensemble des échelons publics des retombées indirectes et induites, sous forme fiscale et de bénéfices d'images. Il est donc normal qu'il reçoive des financements publics en contrepartie.

De façon plus concrète, des liens juridiques de quatre types devraient être mis en place entre les collectivités publiques et le Centre :

- Une reconnaissance d'intérêt général par l'administration fiscale, découlant de sa forme sans but lucratif, de sa gouvernance démocratique et de ses missions éducatives et culturelles ;
- des conventions pluriannuelles d'objectifs avec la Ville de Paris, la région Île-de-France et l'Etat (DILCRAH), définissant en commun les priorités et modalités de moyen terme de son action, les obligations de transparence et de redevabilité du Centre, et les financements publics accordés en contrepartie, en nature (loyer aménagé) ou pas. Ces conventions peuvent être mises en place d'ici fin 2018.
- Des conventions de subventionnement public ad hoc, par exemple pour la numérisation des archives (plans annuels de numérisation pilotés par le ministère de la Culture) ou un projet européen avec ses homologues d'autres pays de l'UE (par exemple au titre du programme Droits, Égalité et Citoyenneté 2014-2020).
- L'obtention du label « Musée de France », ce qui le rendra éligible aux soutiens de l'Etat : scientifiques, techniques et financiers, pour assurer ses missions de conservation, de restauration, d'étude et d'enrichissement de ses collections, de les rendre accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion.

3.4 Le Centre, partenaire des institutions du patrimoine

Enfin, le futur Centre d'archives doit trouver le positionnement juste vis-à-vis des institutions recevant d'ores et déjà des fonds importants pour l'histoire LGBTQI, tels que les Archives nationales, la BNF, la bibliothèque municipale de Lyon, le MUCEM, l'INA... Il doit, là encore, devenir un tiers de confiance, avec lequel il est possible de nouer un ensemble de coopérations :

- Soutien en nature dans le cadre d'un programme de valorisation (par exemple, par la mise à disposition gracieuse d'archives audiovisuelles et phonographiques, de copies de partitions...). Nous nous inspirons, sur ce point, des partenariats fructueux que le centre audiovisuel Simone-de-Beauvoir a su tisser avec la BNF et l'INA par exemple, en matière de numérisation, de dépôts d'originaux ou encore de restauration ;
 - Partenariats formalisés pour référencer les fonds existant en France au moyen du thésaurus LGBTQI mis en place en 2018 (Priorité n° 5), et des accords de mise à disposition sous forme numérique de ces archives, liens avec les centres et musées homologues à l'étranger.
 - exposition de fonds de ces institutions dans le Centre, rendue possible par l'obtention du label « Musée de France ».
- ➔ **Priorité n° 10 : Mettre en place dès 2018 les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les collectivités publiques, et des conventions de partenariats avec les institutions publiques du patrimoine, tant en matière de lutte contre les discriminations que pour accompagner le projet culturel et de recherche du Centre.**

3.5 D'autres partenaires de travail.

Au-delà des interlocuteurs incontournables pour assurer l'existence et la pertinence du Centre, celui-ci devra pour rayonner et faire œuvre d'intérêt général, être disponible et susciter des coopérations avec un grand nombre d'autres acteurs. On peut citer en particulier :

- Le monde éducatif: le Centre, par la richesse de ses collections et la production documentaire qu'il permettra, sera une ressource pour l'éducation des enfants à l'égalité et au refus des discriminations (accueil de scolaires...) comme des violences sexistes ou LGBTQI-phobes, ainsi qu'un lieu de formation professionnelle, pour les enseignant·es et plus largement.
 - Le Centre doit être un lieu d'exposition aussi complet que possible. Il ne disposera toutefois pas forcément immédiatement de tous les moyens techniques et de tout l'espace nécessaires (ex. : salle de projection), et il sera – probablement – à Paris. Il devra donc, pour faire circuler ses collections et assurer leur exposition (sans quoi elles seraient stériles), être un partenaire des festivals thématiques, des cinémas, des lieux culturels dans leur variété.
- ➔ **Priorité n° 11 : Définir en 2018 un programme de formations et de coopération avec le monde éducatif ainsi qu'avec des partenaires culturels (cinémas, festivals...).**

3.6 Les LGBTQI ont aussi des idées pour le nom du futur lieu.

La question du lieu d'archives doit permettre de refléter la diversité de ses missions décrites ci-dessus. Elle porte aussi une forte dimension symbolique, que nous avons repérée et qui n'avait d'ailleurs jamais échappé aux rapports de préfiguration successifs. La Ville de Paris a pris l'initiative de proposer le nom de Clewys Vellay, sans d'ailleurs consulter ACT UP Paris ni quiconque, alors que dans le même temps elle insiste sur la dimension nationale du projet.

Nous voulons dire que les LGBTQI sont au moins aussi légitimes que quiconque pour travailler au nom du futur lieu, qui les concerne au premier chef. Pour notre part, nous pensons qu'il faut dans ce nom refléter la diversité de nos communautés, de ses expériences, comme des fonctions du futur Centre : un « hub » d'échanges et de rencontres, où histoire militante, mémoire et recherche toutes ont leur place. Aussi, nous proposons qu'une consultation publique soit organisée, début 2018, pour choisir le meilleur nom et une identité visuelle.

Au passage, nous souhaitons souligner que la dénomination du futur Centre n'épuise pas la question de la mémoire des militant·es LGBTQI ailleurs dans l'espace public, et non pas seulement dans un lieu dédié.

→ Priorité n° 12 : Sur la base d'une large consultation, fixer au premier semestre 2018 le nom du Centre.

Conclusion : un lieu modulaire, à lancer dès à présent.

La « maison commune » dont nous voulons l'ouverture, doit se mettre en place dès à présent.

Cette maison devra – au regard de ses défis comme de l'expérience accumulée dans d'autres pays – croître progressivement, modulairement, ce que doit également permettre son futur lieu d'accueil, au fur et à mesure que des fonds vont s'agglomérer, que ses moyens humains et financiers vont s'étendre. Cette maison commune doit commencer par l'urgent, par ce qui risque de disparaître, par ce qui se conserve plus difficilement, par les paroles qui risquent de se perdre, la mémoire ou les supports fragiles.

Notre calendrier est entièrement indifférent aux enjeux électoraux. Nous ne sommes pas d'ores et déjà fixé·es sur les mairies d'arrondissements centraux plus que sur d'autres lieux déjà libres (ceux proposés par la Ville dans « Réinventer Paris 2 » par exemple). Nous refusons donc de rendre le calendrier du Centre d'archives, prisonnier du rythme de la réforme administrative de Paris.

Nous voulons un Centre d'archives, un lieu d'exposition et de mémoire, et nous le voulons dès 2018. Un colloque de réflexion tel qu'il est évoqué nous semble un détour, sinon une diversion. Des colloques scientifiques ont déjà eu lieu partout en France et ailleurs ; des expositions ; des concertations approfondies entre parties prenantes ; des expériences étrangères diverses et réussies, connues de tou·tes.

Avec ces douze priorités, nous espérons démontrer que l'obstacle n'est pas, aujourd'hui, du côté des LGBTQI, ou du fait d'incompréhensions avec les besoins des futurs partenaires publics et scientifiques. A tous, nous disons : il est temps.

Annexe 1 : Les archives LGBTQI à l'étranger

	Amsterdam	Berlin	San Francisco
Nom de l'institution	IHLIA LGBT Heritage	Schwules Museum	GBLT Historical Society + Museum
Statut juridique	Association sans but lucratif	Association sans but lucratif	Organisation sans but lucratif exemptée d'impôts « 501(c)3 »
Date de création	1978	1985	1985
Budget annuel (€)	316 345		~800 000
Dont : subventions publiques (€)	311 345		~260 000
Equipe salariée (ETP)	5		
Nombre d'agents (personnes) :	7	11	6
- Direction, administration	1	4	2
- Accueil / Archives	3	2	1
- Direction scientifique	1	2	1
- Communication	1	1	1
- Expositions	1	2	1
Dépenses de personnel	246 298		
Equipe bénévole	17	24	
Visiteur·ses / an	1 325		15 000
Lecteur·trices / an	516		300
Surfaces (m²)		1 600	750
- Lecture + stockage			600
- Musée			150
Mètres linéaires			
- Archives	285		
- Coupures de presse	50		

Annexe 2 : Budget du Centre

En 2018, €

Ressources annuelles		Charges annuelles	
Subventions publiques	290 000	Personnels	150 000
Adhésion, dons, mécénat	10 000	Numérisation	50 000
		Loyer	75 000
		Fluides, sécurité...	25 000
Bénévolat	100 000	Actions des bénévoles	100 000
TOTAL	400 000	TOTAL	400 000

Budget cible (à affiner), €

Ressources annuelles		Charges annuelles	
Subventions publiques	470 000	Personnels	250 000
Adhésions, dons, mécénat	50 000	Numérisation	100 000
Recettes commerciales	30 000	Loyer	150 000
		Fluides, sécurité...	50 000
Bénévolat	150 000	Actions des bénévoles	150 000
TOTAL	700 000	TOTAL	700 000

Explications sur les modalités de chiffrage :

- Un emploi à temps plein est comptabilisé pour 50 000 € / an. La contribution du bénévolat est valorisée par équivalence, sur la base des heures travaillées (70 heures hebdomadaires de bénévolat, en 2018).
- Un espace de 750 m² à Paris représente un loyer de l'ordre de 300 000 € par an. Le budget immobilier est donc construit, pour fixer les idées, sur un loyer bonifié de moitié.
- Dans les subventions publiques ne sont pas comptés les partenariats « en nature » susceptibles d'être noués avec les institutions publiques chargées du patrimoine (voir partie 3.4).